

Sous embargo jusqu'à vendredi 5 novembre 10h00.

**PLAN DIRECTEUR
POUR UNE GOUVERNANCE
PAR UNE COMMUNAUTÉ COOPÉRATIVE RÉGIONALE
AU NORD-OUEST**

(Zone 1)

PRESENTÉ À L'HONORABLE DANIEL ALLAIN
MINISTRE DE LA GOUVERNANCE LOCALE ET DE LA RÉFORME

**L'Association des Districts des Services Locaux du Nouveau-Brunswick
OCTOBRE, 2021**

Mission de l'ADSLNB

L'ADSLNB reconnaît le mode de vie unique et important établi dans les secteurs non constitués (DSL) du Nouveau-Brunswick et agit donc comme une voix pour défendre les intérêts économiques, politiques et sociaux communs des résidents auprès du gouvernement, tout en travaillant à promouvoir la croissance pour des communautés régionales fortes responsables et engagées.

Rapport compilé et édité par:

Jules Bosse, maîtrise en administration de l'éducation et président de l'ADSLNB
Carmon Dubé, BA, B. ED, spécialisation en sciences sociales et membre de l'ALSDNB

Avec la participation de l'équipe de travail : Mario Bossé, Nicole Baulkaran, Gérald Clavette, Normand Francoeur, Roland Francoeur, Diane Landry, Bert Lepage, Alain Martel, Burt Martin, Adrien Plante, Paul Roy, Jean-Marie Saint-Onge

TABLE DES MATIÈRES

A. INTRODUCTION	1
B. ÉNONCÉ DE PRINCIPE	2
C. GOVERNANCE LOCALE	3
1. Structure.....	3
2. Collaboration	4
3. Aménagement des territoires	5
4. Finance.....	6
4.1 Régime de taxation	8
4.2 Routes	8
D. CONCLUSION.....	8
E. RÉFÉRENCE	11
ANNEXE A	12
ANNEXE B.....	14

A. INTRODUCTION

Après plus de deux mille consultations à travers la province, les mémoires «Réaction au Livre Vert» et «Le Plan directeur pour une gouvernance suburbaine et rurale des Districts des services Locaux (DSL) au Nouveau-Brunswick», la présente soumission de l'Association des districts de services locaux du Nouveau-Brunswick (ADSLNB) pour la région du Nord-Ouest (Zone 1) vient s'y ajouter. Ce document reflète le résultat des propos les plus souvent entendus chez les résidents des DSL durant la dernière année au Nord-Ouest tels que précisé par l'équipe de travail régionale. Différents membres de groupes d'intérêts ont été invités à prendre part aux échanges, dont des résidents de DSL sans comité consultatif, les membres de comités consultatifs, d'ex-présidents ou des membres importants de l'industrie, l'Association des Propriétaires de Chalet de la Rivière-Verte, l'Office de Vente des Produits Forestiers, des membres de l'industrie de la pomme de terre, etc. Ces consultations populaires nous ont permis d'identifier l'état actuel de la gestion des DSL, ses effets sur les résidents et les options qui feront progresser la livraison des services, une gouvernance locale démocratique, la collaboration régionale et le dynamisme économique.

Ce mémoire fait état d'une option de structure de gouvernance démocratique en support aux priorités d'un bon nombre de résidents qui habitent dans les régions non constituées en société au Nord-Ouest. Considérant le maintien et la promotion du mode de vie et de l'environnement unique de leurs collectivités comme faisant partie du patrimoine à conserver, ces résidents sont également d'avis que l'industrie touristique du plein air, les produits de la forêt, le milieu agricole et les produits du terroir telle l'acériculture en plein effervescence, sont non seulement essentiels à l'autosuffisance alimentaire et économique régionale, mais sont des plaques

tournantes de l'essor économique de la province. Il subsiste toutefois un bon nombre de questions en suspens qui méritent des réponses avant l'application de ce plan directeur régional au Nord-Ouest telles qu'énoncé dans l'Annexe A.

Les énoncés et les structures de gouvernance développés sont donc culturellement appropriés et ne s'appliquent qu'à un modèle de gouvernance suburbaine et rurale pour les DSL (ci-après appelé « Communauté Coopérative Régionale » (CCR).

B. ÉNONCÉ DE PRINCIPES

La nouvelle CCR serait élaborée en tout respect des énoncés de principes qui figurent comme suit dans le Plan directeur du 3 septembre :

1. Droit à la démocratie

Restaurer le droit de voter pour une représentation locale par le biais d'élections indépendantes et impartiales sous la responsabilité d'Élections NB, conformément à la Charte canadienne des droits et libertés, ce qui n'a pas été possible depuis les années 1970.

2. Unités de gouvernance fondées sur les intérêts

Sur la base des discussions approfondies menées jusqu'à présent avec les résidents des DSL, chaque unité de gouvernance locale serait entièrement composée de représentants élus des résidents des régions suburbaines et rurales.

3. Un taux d'imposition foncier équitable et une gestion locale

La réglementation locale des taux de taxation sur les propriétés et la réception d'une part équitable du financement actuel (péréquation /de la taxe sur l'essence) et futur provenant de divers mécanismes de subventions fédérales et provinciales est essentielle à l'avancement de la gouvernance locale dans la province. »

C. GOUVERNANCE LOCALE

Une communauté coopérative régionale, serait une entité de gouvernance locale nouvelle et remaniée où on y retrouverait des éléments des communautés rurales en référence aux options D et E du Livre Vert.

Cette dernière option est d'ailleurs appuyée par l'Assemblée Nationale de l'Acadie, soit un regroupement de personnes qui s'intéressent à divers dossiers de la francophonie du Nouveau-Brunswick.

Cette nouvelle CCR serait établie selon les fondements élaborés comme suit dans le Plan directeur du 3 septembre :

1. Structure

Aspects des options D et E du Livre Vert qui reflètent le mieux la volonté des résidents des DSL consultés:

« D. Possibilité : Créer des entités de gouvernance locale nouvelles ou remaniées. La province pourrait établir des entités de gouvernance locale nouvelles ou reconfigurées, qui seraient fondées sur des critères minimaux d'assiette fiscale et de population et qui refléteraient des communautés d'intérêt élargies... E. Possibilité : Regrouper les DSL en entités gouvernementales locales. Combiner uniquement les DSL pour créer des entités plus grandes en privilégiant le modèle des communautés rurales...» (Livre Vert, paragraphe D et E, page 15)

Mettre en place des entités de gouvernance locale nouvelles ou reconfigurées, qui seraient basées sur des critères d'assiette fiscale et de population minimale (D), composées d'unités de gouvernance locale uniquement de DSL, pourraient être créés (E).

Comme pour une circonscription électorale, qui se superpose aux limites existantes, il n'est pas nécessaire d'éliminer ou de fusionner les DSL. Il n'est pas non plus nécessaire d'établir des limites communes et aucun plébiscite n'est requis. Il est seulement nécessaire de définir les communautés d'intérêts (similaires à une circonscription électorale) et d'assurer une représentation démocratique (maire et conseil ou conseil d'administration) dans un processus décisionnel local et régional.

- Chaque unité de gouvernance locale sera responsable de la saine gestion financière et de l'administration des services de base tels que l'aménagement du territoire, les services d'incendie, de police, de la collecte des ordures et du recyclage, de l'éclairage, du contrôle des animaux, etc.,

qui relèvent actuellement du Bureau du gestionnaire régional des DSL et de la Commission des Services Régionaux (CSR).

- L'aménagement du territoire est un excellent exemple où les unités de gouvernance de DSL et les autorités compétentes doivent interagir.
- Une fois que les circonscriptions de gouvernance des DSL auront été établies et que les élections auront eu lieu, les unités de gouvernance des DSL élaboreront des repères de service en fonction des besoins des régions suburbaines et/ou rurales, en fonction des priorités, des principes et des défis des DSL. Ces repères de services seront revus à intervalles réguliers, en fonction de l'évolution démographique et d'autres facteurs inhérents. »

2. Collaboration

Nous croyons que cette option nous permettrait de travailler ensemble selon une communauté d'intérêts propre aux intérêts des régions dites rurales, sans pour autant perdre l'identité locale des différents DSL. L'état de la collaboration serait en référence au Plan directeur provincial de septembre 2021 établi comme suit :

« Le déficit démocratique, étant la résultante de l'absence d'un système électoral démocratique depuis les années 1970. Il va sans dire que ce manque de démocratie a eu un effet restrictif sur leur pouvoir de collaboration régionale.

- On s'attend à ce que la création d'unités élues de gouvernance de DSL responsables, avec leurs propres budgets dans chaque région, permettrait de dynamiser et d'accroître la collaboration entre les communautés.
- Des données crédibles et des preuves d'avantages économiques, sociaux, culturels ou environnementaux pour toutes les parties doivent constituer la base de la collaboration régionale dans un environnement « gagnant-gagnant ».
- Pour chaque initiative ou responsabilité de prestation de services régionaux concertés, les composantes du coût (utilisation, population, superficie ou autre) doivent être identifiées et réparties de manière appropriée dans les accords de partage des coûts et des avantages.
- Afin d'assurer une mise en œuvre réussie des nouvelles structures de gouvernance, cette réforme devra prévoir la coordination entre le personnel au sein de la structure de gouvernance actuelle et les nouvelles unités de gouvernance des DSL démocratiquement élues. »

3. Aménagement des territoires

À titre d'exemple, analysons les besoins des DSL de la zone 1 soit la région desservie par la Commission des services régionaux du Nord-Ouest (CSRNO). Ainsi, les DSL de Danemark, Drummond, Grand- Sault, St- Léonard (Poitier + Parent), Notre-Dame de Lourdes, Siegas, Ste-Anne, Rivière-Verte, St-Basile, St-Joseph, St – Jacques, Madawaska, St-Quentin and St-Martin comptabiliseraient une population de 12,985 en référence des statistiques de 2016 et auraient une assiette fiscale de \$888,692,850.

Cette nouvelle entité serait plus peuplée que la plupart des villes actuelles du Nouveau-Brunswick et aurait une assiette fiscale au moins trois fois plus grande que la majorité des plus gros villages actuels et même supérieure à la plus petite cité, soit Campbellton avec \$610,097,250.

Le territoire pourrait être divisé en 4 quartiers d'environ 3, 000 de population avec un ou deux représentants élus par chaque quartier et un maire élu pour l'ensemble du territoire. Le fonctionnement dans le cadre de l'aménagement du territoire serait en référence au Plan directeur provincial de septembre 2021 comme suit :

- « L'aménagement du territoire ne peut réussir que si la représentation démocratique est en place et si la planification est basée sur l'intégration de l'environnement naturel, social, culturel et économique, plutôt que sur des frontières politiques artificielles placées sur une carte. Nous devons également reconnaître les attributs uniques des zones suburbaines et rurales qui remettent en question l'optique d'une planification dominée par le modèle urbain.
- Les plans d'aménagement du territoire qui concernent le territoire du DSL doivent être élaborés avec des décideurs suburbains et ruraux démocratiquement élus.

- Un inventaire des plans ruraux et des règlements d'aménagement du territoire existants dans les DSL sera nécessaire. Certains règlements devront dans certains cas être révisés et dans d'autres devront être élaborés avec la collaboration d'experts en la matière sous la direction de chaque unité de gouvernance de DSL. »

4. Finance

En se basant sur le tableau des prévisions budgétaires de 2021 en Annexe B, nous constatons la gestion des dépenses et des revenus des DSL en rapport à leurs taxes foncières et les subventions reçues du gouvernement. Outre les services essentiels tels que le service de police \$2,333,874 et le service des déchets solides de \$1,386,093 viennent s'ajouter d'autres dépenses au budget des DSL telles que l'urbanisme, les lumières de rue, les loisirs, la surveillance des chiens etc. Le premier revenu pour chaque DSL est fonction de la relation du taux de taxe foncière et du montant de l'évaluation des propriétés qui constituent la base de l'assiette fiscale. Viennent s'ajouter à son revenu de base, les subventions gouvernementales. En référence au budget actuel, les taxes de propriétés des résidents servent à payer un montant total de \$406,171 en différents services d'administration ; soit un montant de \$239,760 au bureau du gestionnaire local du ministère des gouvernements locaux et un montant de \$166,411 en subvention pour le service de protection. Pour le moment, l'avenir des formules de péréquation demeure inconnu ce qui pourrait faire varier ce montant de base. Par ailleurs, une juste part du Fonds de Taxe sur l'essence (FTE) pourrait s'ajouter pour des projets d'infrastructure. Le tableau de statistiques budgétaires peut varier en fonction du nombre de DSL participants.

Ainsi les montants affectés à l'administration seraient disponibles à la gestion de la nouvelle CCR. Cette nouvelle entité pourrait négocier les frais de services avec soit la CSRNO, un village de notre territoire ou créer notre propre service toujours

selon les coûts et l'efficacité du service offert. Le service de l'évaluation foncière, actuellement facturé directement aux résidents, demeurerait sous la responsabilité du gouvernement provincial. Les services policiers seraient négociés avec le ministère de la Sécurité Publique pour la GRC et / ou, avec une autre force policière locale ou collectivement créer un service de police régionale; en ayant toujours le souci des coûts et de l'efficacité de la protection. La protection pour le service d'incendie serait négociée avec les services d'incendies qui nous desservent actuellement ou d'autres options que nous pourrions considérer, toujours avec l'intention d'avoir le meilleur service, le mieux adapté tout respectant les capacités de payer. Cette nouvelle CCR regrouperait donc seize DSL en une seule entité de gouvernance.

Au niveau du financement, la grande question de cette réforme est notre taux de taxation qui varie entre .5613 pour le DSL de Grand-Sault jusqu'à .7961 pour le DSL de St- Joseph. Ce dernier s'est doté d'un service d'incendie renouvelé avec une nouvelle caserne en plus d'un nouveau centre communautaire. De façon générale, il faut retenir que 65% des budgets des DSL est actuellement consacré aux services de la police et des incendies ».

Pour l'ensemble des 236 DSL, le gouvernement verse, en 2021, \$6,4 00.0000, représentant seulement 9% en subvention de la péréquation communautaire pour 32 % de la population de la province. Les 10 cités reçoivent \$42,137,102, les villes reçoivent \$13, 757, 356 et les villages \$11, 271, 751. Rappelons-nous que les DSL n'ont pas de dettes, sauf celles qu'ils partagent avec les municipalités pour la gestion des déchets solides. Au 1^{er} janvier 2021, les 10 cités du N.B avaient une dette impayée à long terme de \$648,300,000, les villes \$175,700,000, les villages \$74,400,000 et les communautés rurales \$27,100,000. L'état des finances de la

nouvelle CCR répond comme suit aux principes énoncés dans le Plan directeur de septembre 2021 de l'ADSLNB:

« La transparence des états financiers des recettes et des dépenses devrait être exigée pour tous les niveaux de gouvernement ainsi qu'auprès des agents de prestation de services.

1. Régime de taxation

Une fiscalité équitable et efficace ne commence pas par le fait que les résidents des DSL subventionnent les municipalités, les propriétaires, les propriétaires de résidences secondaires et les taxes foncières des entreprises, sans qu'ils aient délibérément choisi de le faire.

2. Routes

- Les principaux utilisateurs de l'infrastructure routière rurale sont les entreprises et l'industrie en général et, dans une moindre mesure, les résidents des DSL.
- Ce sont uniquement les résidents des propriétés des DSL occupées par leur propriétaire, soit 33 % de la population du Nouveau-Brunswick, qui contribuent à 46,5 % du coût des services routiers locaux et régionaux.
- Les composantes des coûts de l'infrastructure routière (utilisation, population, superficie des terres, etc.) doivent être déterminées et réparties de façon appropriée dans les ententes de partage des coûts en fonction des utilisateurs.
- Il faut tenir dûment compte du fait que les résidents des DSL contribuent également aux projets de routes et d'infrastructures municipaux et provinciaux par la distribution des taxes provinciales et fédérales et, plus précisément, par la distribution asymétrique du Fonds de la taxe sur l'essence.

La présente réforme doit apporter des solutions, une comptabilité transparente et de l'équité pour les payeurs de taxe dans la gestion des infrastructures routières.

D. CONCLUSION

Dans le dernier document déposé par le ministre intitulé ; « Ce que nous avons entendu... » à la page 9, il est indiqué que le critère de viabilité actuel pour une municipalité de 4000 résidents et une assiette fiscale de 200 millions \$ pourrait ne

plus être considéré comme suffisant pour déterminer la viabilité dans la création d'une nouvelle communauté. Cette affirmation vient mettre en danger les plus petites possibilités de nouvelles communautés coopératives régionales de DSL ou avec des communautés environnantes. Donc, nos choix deviennent de plus en plus limités, si nous voulons respecter la volonté des résidents des DSL à protéger leur mode de vie et de ne pas faire partie d'une grande municipalité régionale urbaine, tel que proposé par la majorité des municipalités.

Un des enjeux à la suite des consultations du Ministre est le processus de consultation en soi. La première série de consultations fut faite en format Zoom avec des questions choisies par le ministère et auxquelles nous devons répondre. Une deuxième série de consultations régionales en personne eut lieu, ce qui est très bien, mais encore trois questions fermées, posées par le ministère et bien contrôlées avec temps limite. À défaut de pouvoir poser nos propres questions en personne, il serait opportun que le ministre réponde aux questions en Annexe A du présent document. En tant qu'association, nous sommes intéressées à recevoir les questions des résidents des DSL concernés par la réforme et de les faire parvenir au ministre avant la publication de son Livre Blanc. « Un Livre Transparent » sur la gestion des fonds généraux de la province pourrait également précéder les décisions sur la réforme de la gouvernance locale. L'octroi des subventions devrait être basé sur les besoins réels et non sur les apparences de besoins dont la cause est la mauvaise gestion des fonds publics.

Cependant, nous tenons à vous faire part des obstacles pour une participation consultative des résidents à prendre part à ce processus démocratique et qui devrait être de masse. Les moyens financiers inexistant, les restrictions sanitaires qui augmentent les défis des travailleurs, a eu pour effet de limiter la disponibilité des bénévoles et limiter le nombre de rencontres avant la parution du Livre

Blanc. Ajoutons la non-disponibilité à recevoir les informations de base pour contacter les membres de comités de DSL, le peu de disponibilité des serviteurs dits de l'état, payés à même les budgets des DSL à ne pouvoir accéder aux demandes autres que de leurs subalternes bureaucratiques. Vue la situation hors de notre contrôle, il serait opportun que les options ici présentées soient validées localement en consultant les résidents et les différents groupes d'intérêt (foresterie, agriculture, tourisme du plein air, etc.) dans une autre étape dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale.

Nous faisons connaître notre Plan directeur régional pour une Communauté coopérative régionale formée uniquement des DSL en référence. Nous n'avons aucune autre indication de l'existence d'un autre plan directeur régional pour les DSL de Madawaska-Victoria. Si toutefois un autre plan en tout respect du Plan directeur provincial de septembre 2021, de l'ADSLNB, vous est présenté qui concerne les DSL ci-haut mentionnés; nous vous demandons de tenir un plébiscite indépendant et transparent sous la responsabilité d'Élection NB, présenté aux résidents des DSL sur le choix qu'ils préfèrent.

La présente réforme a comme principal défi de mettre en valeur la communauté d'intérêt que constituent les DSL du Nord-Ouest, la richesse de son patrimoine perpétuée de génération en génération par des résidents productifs et fiers. La présente réforme devra également revaloriser cette région rurale et suburbaine du Nouveau-Brunswick en lui attribuant sa juste part des fonds publics pour valoriser son mode de vie et assurer une économie régionale durable et prospère.

E. REFERENCES

Gouvernement du Nouveau-Brunswick 2020-2021. Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables, Livre Vert, 31 pages

ADSLNB, mai 2021, Réaction au Livre Vert, Mémoire présenté dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick après une vaste consultation des résidents des DSL. 11 pages

ADSLNB, septembre 2021, Plan directeur pour une gouvernance suburbaine et rurale des DSL au Nouveau-Brunswick, Mémoire présenté dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick après une vaste consultation des résidents des DSL. 15 pages

Gouvernement du Nouveau-Brunswick septembre 2021. Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables, Ce que nous avons entendu, Livre Vert, 20 pages

ANNEXE A

Questions pour le ministre sur la gouvernance locale

Avec la proposition de créer 15 grandes entités municipales régionales, est-ce que les résidents des DSL seront financièrement responsable des dettes encourues par les municipalités incluses dans la nouvelle entité municipale?

Avec cette même proposition est-ce que les résidents des DSL seront responsables financièrement des coûts administratifs globaux de la nouvelle entité municipale?

La suggestion ou proposition de transférer les coûts d'entretien et de réparations des routes secondaires aux nouvelles entités anciens DSL, sera-t-elle précédée d'une négociation avec les entités concernées afin de bien définir les routes locales, régionales, provinciales etc.?

Dans le cas d'un tel transfert de responsabilité de routes, y- aura-t-il une évaluation structurelle de l'état de ces routes, des ponts et ponceaux, de la canalisation, des risques d'inondation, afin qu'un transfert équitable soit accompagné d'une compensation financière appropriée à ces transferts de responsabilité? Les routes secondaires ne sont pas toutes dans le même état partout dans la province, donc il serait injuste de les transférer sans considérer les investissements à faire pour leur donner une certaine équité.

Avec cette grande réforme de la gouvernance locale peut-on être assuré que le financement de services provinciaux – santé, éducation, justice et bien- être demeurera entièrement la responsabilité du gouvernement provincial?

A la page 1 du Livre Vert, dans l'avant dernier paragraphe, le ministre affirme : « En outre, le gouvernement travaille également sur des réformes en éducation et en santé qui devront être prises en compte dans le cadre de ce processus afin de garantir l'alignement et la collaboration sur les informations recueillies et les questions qui se recourent. » Pourquoi cette affirmation du ministre si l'éducation, la santé, la justice et le bien-être demeurent toujours la responsabilité financière du gouvernement provinciale?

Avec le dépôt du livre blanc, y aura t-il d'autres consultations ou négociations avec les communautés et les citoyens du N.-B.?

L'équipe de travail du Nord-Ouest est également intéressée d'avoir des réponses aux questions de l'annexe A du Plan directeur de l'ADSLNB du 3 septembre dernier :

Les questions suivantes ont été soulevées à plusieurs reprises par les résidents des DSL au cours des discussions sur la réforme de la gouvernance locale et sont restées sans réponse.

- Est-il équitable que, compte tenu d'une consommation plus élevée de carburant, les résidents des DSL (33 % du N.-B.) reçoivent moins de vingt pour cent (20 %) du Fonds de la taxe sur l'essence ?
- Est-il équitable que seulement 9 % de la redistribution provinciale de la péréquation soit administrée au profit des 33 % de la population du Nouveau-Brunswick qui sont des DSL ?

En ce qui concerne l'infrastructure routière, les questions suivantes se posent continuellement.

- Comment est gérée et distribuée la taxe de transport provinciale incluse dans chaque achat d'essence ?
- Comment sont gérées et distribuées les recettes provenant de la vente de carburant à but récréatif de véhicules, qui fonctionnent hors route, principalement sur les sentiers boisés des DSL ?
- Comment sont gérées et distribuées les recettes fiscales provenant des ventes de carburant et de véhicules des industries de la foresterie et du transport, qui circulent sur les routes locales et régionales ?

Des questions ont également été posées au sujet de la gestion des activités et des revenus relatifs aux terres de la Couronne, qui sont censées profiter à tous les Néo-Brunswickois, mais qui ont une incidence plus forte sur les DSL où ils se trouvent.

- Comment sont gérés et distribués les revenus provenant des divers types de baux (chalets, camp de pêche en eau douce, l'industrie) sur les terres de la Couronne ?
- Comment sont gérées et distribuées les redevances provenant de l'exploitation forestière sur les terres de la Couronne ?
- Comment sont gérés et distribués les revenus tirés de la vente de permis de chasse, de pêche et de véhicules récréatifs ?

ANNEXE B

Section 3.0

LOCAL SERVICE DISTRICT, REGIONAL MUNICIPALITY AND RURAL COMMUNITY SERVICES ADMINISTERED BY THE MINISTER OF LOCAL GOVERNMENT AND LOCAL GOVERNANCE REFORM- 2021 /
 SERVICES DES DISTRICT DE SERVICES LOCAUX, MUNICIPALITÉS RÉGIONALES ET COMMUNAUTÉS RURALES GÉRÉS PAR LE MINISTRE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET DE LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE LOCALE - 2021

Taxing Authority	Taxing Authority Name	General Government	Land Use Planning	Cost of Assessment	Fire Protection	Police Services	Emergency Measures	Dog Control	Street Lighting	Community & Recreation Services	Solid Waste Management	Non-Tax Revenues	2021 Net Budget	Grant	Warrant	2021 Tax Base	2021 Tax Rate
Mandataire	Nom de Mandataire de taxation	Administration générale	Urbanisme	Coût d'évaluation	Service d'incendie	Services de police	Mesures d'urgence	Contrôle des chiens	Éclairage des rues	récréatifs & communautaires	Gestion des déchets solides	Recettes non-fiscales	Budget net 2021	Subvention	Mandat	Assiette fiscale 2021	Taux d'imposition 2021
LOCAL SERVICE DISTRICTS (LSD) / DISTRICTS DE SERVICES LOCAUX (DSL)																	
RSC 1 Region / Région CSR 1																	
130.00	Denmark	16,570	39,644	13,806	50,925	186,899	1,028	2,274	0	0	110,999	(3,604)	418,541	18,932	399,609	71,167,200	0.5615
129.00	Drummond	41,252	100,337	34,944	115,904	473,033	2,603	5,756	45,100	0	280,935	(9,121)	1,090,743	27,761	1,062,982	180,121,400	0.5901
132.00	Grand Falls	17,678	43,932	15,300	50,282	207,115	1,140	2,520	0	0	123,006	(3,993)	456,980	14,273	442,707	78,865,300	0.5613
119.00	Madawaska	380	915	319	4,296	4,314	24	52	0	0	2,562	(83)	12,779	129	12,650	1,642,700	0.7701
125.00	Notre-Dame-de-Longueville	2,636	6,328	2,204	13,346	29,833	164	363	0	0	17,719	(575)	72,018	3,539	68,479	11,359,900	0.6028
123.00	Rivière-Verte	10,721	20,382	7,098	34,516	96,087	529	1,169	0	0	57,066	(1,853)	225,715	9,151	216,564	36,588,150	0.5919
122.00	Saint-Basile	8,775	20,659	7,195	61,031	97,396	536	1,185	0	0	57,843	(1,878)	252,742	7,619	245,123	37,086,450	0.6610
120.00	Saint-Jacques	24,516	59,377	20,679	170,150	279,927	1,540	3,406	41,000	0	166,249	(5,397)	761,447	20,541	740,906	106,590,600	0.6951
121.00	Saint-Joseph	48,529	49,471	17,229	237,707	233,226	1,283	2,838	0	6,700	138,514	(8,689)	726,808	19,794	707,014	88,807,800	0.7961
126.00	Saint-Léonard	13,964	33,605	11,703	68,900	158,431	872	1,928	0	30,164	94,093	(3,055)	410,605	8,263	402,342	60,327,200	0.6669
126.01	Saint-Léonard (Poitiers)	6,975	18,146	6,320	39,501	85,548	471	1,041	4,400	16,288	50,807	(1,649)	227,848	1,544	226,304	32,575,100	0.6947
126.02	Saint-Léonard-Parent	2,583	6,537	2,276	13,788	30,817	170	375	5,700	5,867	18,302	(594)	85,821	2,741	83,080	11,734,400	0.7080
912.00	Saint-Quentin	34,513	67,914	23,652	75,473	320,177	1,762	3,896	0	89,080	190,154	(6,173)	800,448	18,533	781,915	121,917,100	0.6413
124.00	Sainte-Anne	7,004	20,224	7,043	54,222	95,345	525	1,160	0	0	56,626	(1,838)	240,311	9,820	230,491	36,305,600	0.6349
124.01	Seigas	2,493	5,151	1,794	13,261	24,279	134	295	5,100	0	14,420	(468)	66,459	2,587	63,872	9,245,050	0.6909
923.00	St. Martin de Restigouche	1,171	2,428	846	2,719	11,447	63	139	4,800	218	6,798	(221)	30,408	1,184	29,224	4,358,900	0.6704

Les données sont basées sur les prévisions budgétaires 2021